

Bruxelles, le 10 mai 2019
(OR. en)

7672/2/19
REV 2

AGRI 159
ENV 313
CLIMA 84
ONU 31

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
N° doc. Cion:	15011/18
Objet:	Une planète propre pour tous: une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat - aspects agricoles - <i>Échange de vues</i>

1. Le 28 novembre 2018, la Commission a adopté la communication intitulée "Une planète propre pour tous - Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat".
2. La communication a été présentée au Conseil le 19 décembre 2018 ("Énergie") et le 20 décembre 2018 ("Environnement"). Le Conseil a tenu des débats d'orientation lors du 18 février 2019 ("Compétitivité"), du 4 mars 2019 ("Énergie") et du 5 mars 2019 ("Environnement"). Le Conseil européen a examiné le dossier "changement climatique" les 21 et 22 mars 2019¹.

¹ Doc. 1/19.

3. Depuis janvier 2019, le groupe "Environnement" examine la communication de la Commission et l'analyse approfondie qui l'accompagne. Les délégués du groupe "Questions agricoles horizontales" (Réforme de la PAC) ont été invités à assister à la réunion du groupe "Environnement" du 5 février 2019, à l'occasion de laquelle la Commission a présenté les aspects de la communication et de l'analyse approfondie qui concernent l'agriculture.
 4. La présidence entend tenir des débats au sein de toutes les formations concernées du Conseil sur la contribution de leurs domaines d'action respectifs à la vision globale.
 5. Pour encadrer l'échange de vues ministériel qui aura lieu lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 14 mai 2019, la présidence a élaboré le document d'information et la question figurant à l'annexe de la présente note.
-

**Une planète propre pour tous: une vision stratégique à long terme pour une économie neutre
pour le climat - aspects agricoles**

Document de la présidence et question aux ministres

1. L'agriculture peut jouer un rôle important dans le processus de transition de l'UE vers une économie neutre en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans sa communication, la Commission prend acte du rôle essentiel joué par l'agriculture, qui est responsable de plus de 10 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Parallèlement, l'agriculture constitue également, avec le secteur forestier, un puits de carbone. Dans ses conclusions d'octobre 2014, le Conseil européen a indiqué qu'il convenait de prendre en considération les multiples objectifs du secteur de l'agriculture et de l'utilisation des terres, dont le potentiel d'atténuation est plus faible, ainsi que la nécessité d'assurer la cohérence des objectifs de l'UE en matière de sécurité alimentaire et de changement climatique. La politique agricole commune (PAC) actuelle contribue déjà aux objectifs climatiques et les propositions relatives à la future PAC placent les ambitions encore plus haut à cet égard. La transition vers une économie neutre pour le climat prévoit des transformations du secteur agricole qui permettront à l'UE de garantir la sécurité alimentaire tout en contribuant à la réalisation des objectifs climatiques.
2. L'UE a toujours été à l'avant-garde du combat contre les causes du changement climatique et de la recherche d'une réponse concertée au niveau mondial dans le cadre de l'accord de Paris. À cette fin, en juin 2017, le Conseil européen a réaffirmé avec force que l'UE et les États membres étaient déterminés à atteindre les objectifs de l'accord de Paris et, le 22 mars 2018, il a invité la Commission européenne à présenter pour le premier trimestre de 2019 une proposition de stratégie en vue de la réduction des émissions de GES de l'UE à long terme, ainsi que le prévoit l'accord de Paris, en tenant compte des plans nationaux.

3. Le 28 novembre 2018, la Commission a adopté la communication intitulée "Une planète propre pour tous - une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat"². Cette communication présente une vision de la manière dont l'UE pourrait contribuer à long terme à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. Elle vise à lancer un large débat, qui associera les décideurs politiques et les citoyens européens, sur la manière dont l'Europe devrait se préparer à l'horizon 2050.

Sur cette base, l'UE devrait pouvoir adopter sa stratégie à long terme et la présenter d'ici 2020 à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), comme le prévoit l'accord de Paris.

4. La communication met en exergue les transformations nécessaires dans tous les secteurs de l'économie, y compris celui de l'agriculture, pour assurer la transition vers une économie à zéro émission nette de GES. Selon ce document, la transition devrait être socialement juste, tant pour les citoyens que pour les régions, garantir la compétitivité et assurer une croissance durable et l'emploi.
5. Dans sa communication, la Commission présente huit scénarios selon lesquels l'UE parviendrait à une réduction des émissions de GES variant de - 80 % d'ici 2050 (par rapport à 1990) à zéro émission nette de GES d'ici 2050. La Commission souligne que les secteurs agricole et forestier sont uniques en ce sens qu'ils peuvent aussi absorber le CO₂ présent dans l'atmosphère. Ces absorptions annuelles sont aujourd'hui considérables, leur niveau net s'élevant dans l'Union à environ 300 millions de tonnes de CO₂. Toutefois, cela ne suffira pas à compenser les émissions résiduelles en l'absence de mesures supplémentaires renforçant le rôle de nos sols. Il est donc nécessaire de réfléchir également aux moyens de fournir de l'énergie à partir de la biomasse de manière durable tout en renforçant le rôle des puits naturels ou en combinant cette méthode avec le captage et le stockage de carbone, ces deux options permettant d'augmenter les émissions négatives. La communication indique que pour atteindre zéro émission nette de GES, il sera nécessaire de maximiser le potentiel des options technologiques et de l'économie circulaire, et le déploiement à grande échelle de puits de carbone naturels basés sur les sols, y compris dans les secteurs agricole et forestier.

² Doc. 15011/18.

6. Afin de baliser la voie vers une économie à zéro émission nette de GES, la Commission identifie, dans sa communication, sept grandes composantes stratégiques, dont une présente un lien plus explicite que les autres avec l'agriculture: "Tirer le meilleur parti de la bioéconomie et créer des puits de carbone essentiels". Dans ce contexte, la Commission souligne que, vu la croissance démographique, l'agriculture et la foresterie de l'UE vont devoir à la fois fournir suffisamment de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de fibres. Les émissions de GES autres que le CO₂ provenant de la production agricole peuvent être réduites grâce à des méthodes de production durables et efficaces. La numérisation et les technologies intelligentes sont à la base de l'élevage de précision. L'innovation joue un rôle de plus en plus important et contribue à l'accroissement de la productivité. Les stocks de carbone dans les terres agricoles peuvent être augmentés par l'absence de labour et l'utilisation de cultures de couverture. Le maintien et l'augmentation des puits naturels que sont les forêts, les sols et les terres agricoles sont essentiels.

Une autre grande composante stratégique, "faire de l'économie circulaire et d'une industrie européenne compétitive un élément essentiel permettant de réduire les émissions de GES" renvoie à l'utilisation efficace des matières premières et de la biomasse.

7. La Commission vise à mettre en place un cadre facilitateur pour la transition à long terme. Parmi les éléments de ce cadre figurent la recherche, l'innovation et les investissements. En ce qui concerne les incidences économiques et sociales, l'accent est mis sur le fait que les zones rurales devront conserver une main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour répondre aux attentes croissantes et en constante évolution dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, alors même qu'elles devront faire face à un recul de leur population.
8. Le projet de la Commission définit un certain nombre de priorités de premier ordre qui devraient constituer le cadre directeur de la transition vers une Europe climatiquement neutre. Une de ces priorités consiste à: promouvoir une bioéconomie durable, diversifier l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture et la production forestière, ce qui permettra d'augmenter encore la productivité tout en s'adaptant au changement climatique lui-même, préserver et restaurer les écosystèmes et assurer une utilisation et une gestion durables des espaces naturels ainsi que des ressources aquatiques et marines.

9. Dans sa communication, la Commission invite tous les acteurs politiques européens et nationaux, ainsi que les parties prenantes du secteur privé et les citoyens européens, à participer activement au débat et à la définition de mesures permettant de créer une économie compétitive et à faible intensité de carbone, tout en relevant les défis qui se posent et en tirant parti des possibilités offertes.
10. La vision multidimensionnelle et interdisciplinaire que présente la Commission dans sa communication nécessite l'action coordonnée d'un large éventail de secteurs, parmi lesquels l'agriculture, parallèlement à l'énergie et aux transports, est le plus important.
11. Dans sa communication, la Commission invite toutes les formations concernées du Conseil à tenir des débats d'orientation approfondis sur la contribution de leurs domaines d'action respectifs à la vision globale à long terme de la transition de l'UE vers une économie compétitive et neutre pour le climat. Dans ce contexte, les ministres de l'agriculture sont invités à examiner les principaux éléments de la communication qui présentent un lien avec l'agriculture.
12. L'échange de vues qui aura lieu au sein du Conseil "Agriculture et pêche" vise à guider l'action à mener dans le cadre des grandes orientations stratégiques et à examiner la vision des États membres à l'horizon 2050, sur la base des objectifs fixés pour 2030.

Questions

Les ministres estiment-ils que la communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous" fixe le bon cap pour la contribution à long terme de l'UE à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris en ce qui concerne les secteurs agricole et forestier? À cet égard, dans quels domaines les ministres estiment-ils qu'il est le plus urgent d'agir pour ce qui concerne la politique agricole au niveau national et de l'Union?
